

Conclusions et résolutions du IIe congrès de l'Union internationale des architectes

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **25 (1953)**

Heft 11

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

habitation

ÉDITION

Section romande de l'Union suisse
pour l'amélioration du logement,
rue de Bourg 28, Lausanne.

COMITÉ DE PATRONAGE

LAUSANNE

Fr. Gilliard, architecte;
M. A. Stalder, secrétaire du Cartel romand
d'hygiène sociale et morale;
Virieux, architecte cantonal.

GENÈVE

E. Fatio, architecte;
A. Guyonnet, architecte;
Dr A. Montandon;
E. Martin, architecte.

NEUCHÂTEL

F. Decker, architecte.

RÉDACTION

Pierre Jacquet, architecte.
Secrétariat de rédaction :
8, rue Gautier, Genève. Tél. 2 94 05.

COMITÉ DE RÉDACTION

Président : M. A. Maret.
Membres : MM. G. Borel, F. Gilliard,
A. Hœchel, A. Jaquet,
J.-P. Vouga.

ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ

Avenue de Tivoli 2, Lausanne.
Chèques post. II. 6622. Tél. (021) 22 60 43

Tous les membres des sociétés suivantes
reçoivent « Habitation »

U. S. A. L. Section romande de l'Union
suisse pour l'amélioration du
logement;

F. A. S. Section romande de la Fédération
des architectes suisses;

S. C. H. Société coopérative d'habitation,
Lausanne;

S. C. H. Société coopérative d'habitation,
Genève;

S. A. L. Société pour l'amélioration du
logement, Genève;

S. D. T. Société des dessinateurs et des
techniciens du canton de Vaud,
Lausanne;

FAMILIA, Société coopérative d'habita-
tion;

SYNTEC, Syndicat général des employés
techniques, Genève;

F. O. M. H. A. B. Coopérative d'habitation
Genève.

ABONNEMENT

Suisse : Fr. 6.— par an. Etranger : Fr. 8.60
Prix du numéro (Suisse) : 60 ct.
Chèques postaux II. 6622

CONCLUSIONS ET RÉOLUTIONS DU III^e CONGRÈS DE L'UNION INTERNATIONALE DES ARCHITECTES

HABITAT

Le congrès s'émeut de l'angoissant problème posé par l'insuffisance de l'habitat populaire.

1. Il entend par « habitat » le cadre dans lequel l'homme doit vivre, et qui lui permet de satisfaire à toutes ses fonctions, ses activités et ses aspirations.
Ce cadre ne consiste pas seulement dans des habitations, il comporte aussi tous les « prolongements de l'habitation ». Autrement dit il n'est pas seulement « architecture », il est également « urbanisme ».
2. Le congrès émet le vœu que soit inscrit dans chaque Constitution nationale un *droit à l'habitat*, en échange duquel chaque homme doit une part de son activité productrice.
3. Il est d'une extrême importance et d'une extrême urgence que les gouvernements placent l'habitat au premier rang de leurs responsabilités :
 - en réservant à cette fin une proportion très importante de leurs budgets ;
 - en pratiquant une large politique foncière ;
 - en encourageant l'investissement des capitaux privés.
4. Pour que cette action soit efficace, elle doit être basée sur une planification d'ensemble, et faire l'objet de programmes de réalisation méthodique, dans lesquels une priorité sera donnée à l'habitat des non-logés et des plus mal logés.

(Extrait des *Conclusions et résolutions*
du III^e congrès de l'Union internationale des architectes.)

SOMMAIRE :

Le coût de la construction de maisons d'habitation . . .	9
Session de la Commission économique pour l'Europe . . .	13
L'Office des assurances sociales, à Genève . . .	14
Les immeubles « Numaga » à La Chaux-de-Fonds . . .	19
Le problème du logement dans le canton de Vaud . . .	19
En prévision des fêtes	21
Informations	23